



POUR UNE AGRICULTURE DU VIVANT

Créé en 2018, le mouvement Pour une Agriculture du Vivant a pour objectif d'accélérer la transition agricole et alimentaire vers l'agroécologie. Il s'appuie sur l'expérience des pionniers de la fertilité des sols, qui, depuis des décennies produisent une alimentation de qualité tout en protégeant les ressources naturelles, la santé des agro-écosystèmes, et celle des citoyens.

Aujourd'hui le mouvement fédère une cinquantaine d'acteurs représentatifs de toute la chaîne agroalimentaire, des réseaux techniques et plusieurs centaines d'agriculteurs qui agissent tous les jours sur le terrain et pour transformer les filières.

Contact :

Pour une Agriculture du Vivant
18-26 rue Goubet, 75019 Paris

<http://agricultureduvivant.org/>

bureau@agricultureduvivant.org

CAHIER D'ACTEUR

Pour une Agriculture du Vivant

POUR UNE POLITIQUE AGROÉCOLOGIQUE COMMUNE

Créé au printemps 2018, le mouvement Pour une Agriculture du Vivant vise à accélérer la transition agricole et alimentaire vers l'agroécologie. Il s'appuie sur l'expérience des agriculteurs et agricultrices pionniers de la fertilité des sols qui depuis des décennies produisent une alimentation de qualité tout en protégeant les ressources naturelles, la santé des agro-écosystèmes, et celle des citoyens. Il s'agit aussi bien d'agriculteurs en agriculture de conservation des sols, en agroforesterie ou en agriculture biologique.

Le mouvement met en place les outils et le cadre collectif d'actions et de responsabilités de chaque acteur de la transition pour remplir sa mission principale : faire évoluer les filières, courtes ou longues. Il réunit des acteurs allant des producteurs jusqu'aux transformateurs, distributeurs et restaurateurs.

L'expression du mouvement concernant l'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) s'appuie sur les besoins identifiés sur le terrain, ainsi que sur notre expertise pour faire évoluer les filières vers la valorisation de pratiques agroécologiques. Pour nous, c'est chaque maillon des filières qui est à accompagner dans son cheminement de transformation : les agriculteurs concernant leurs pratiques, les coopératives sur leurs appuis techniques, les entreprises de l'agroalimentaire dans leurs procédés de transformation et l'acculturation de leurs équipes.

Ainsi, le mouvement souhaite que la nouvelle PAC adresse deux objectifs majeurs : enclencher la transition de l'ensemble des agriculteurs vers l'agroécologie en soutenant spécifiquement l'adoption de nouvelles pratiques, et restaurer la fertilité des sols agricoles, en intégrant un indicateur de fertilité des sols dans le calcul des aides découplées. En effet, les résultats obtenus par les agriculteurs pionniers en agroécologie montrent clairement que la dynamique de la matière organique est au coeur du fonctionnement des sols à plusieurs titres (structure, fertilité, vie biologique) et est donc un élément clé de la production agricole.

Le sol est le socle fondamental de l'agroécologie promue par *Pour une Agriculture du Vivant* et opérationnalisé par son référentiel agronomique, outil de diagnostic et de progrès proposé aux agriculteurs.

Cet outil a pour vocation d'éclairer les changements de pratiques des agriculteurs en identifiant les deux grands axes agronomiques sur lesquels il est important de progresser : la diminution voire l'arrêt du travail du sol, l'intensification du végétal dans les parcelles (diversification des cultures et de couverts végétaux, cultures intermédiaires, paillages, mulchs, etc.), y compris via le retour de l'arbre dans les systèmes agricoles (agroforesterie). Des axes agronomiques qui s'appliquent tant sur les productions végétales que pour envisager des formes d'élevage vertueuses, aux systèmes redevenus autonomes, productifs et écologiques.

Dans ces conditions, les pratiques agroécologiques ont de multiples bienfaits et participent à régénérer les sols et les écosystèmes. Elles profitent non-seulement aux agriculteurs mais aussi à l'ensemble de la société. Citons parmi ces externalités positives la maximisation du stockage de carbone atmosphérique dans les sols et la biomasse, l'arrêt de l'érosion des sols, la filtration de l'eau, la rétention et la restitution hydrique qui permet de tamponner l'effet de sécheresses ou d'inondations, la production de biodiversité dans et sur le sol qui permet la restauration de chaînes trophiques et donc l'augmentation des populations de pollinisateurs, d'oiseaux, etc..

Au vu des enjeux agricoles, écologiques et sociétaux que représente la santé des sols, il est à nos yeux primordial que la PAC remette les sols au cœur de la politique agricole. En effet, de la bonne santé des sols découle celle des écosystèmes et des humains, suivant le concept de Santé unique (One health) porté par l'ensemble des institutions internationales aujourd'hui (ONU, OMS, FAO). De plus, la restauration de la fertilité des sols est un enjeu de sécurité alimentaire à moyen terme, et cet enjeu ne concerne pas seulement l'agriculture conventionnelle, mais également l'agriculture paysanne et l'agriculture biologique.

L'agroécologie doit aussi contribuer à faire vivre et perpétuer le patrimoine génétique agricole, à travers la conservation in situ de la biodiversité des variétés et sémences végétales, ainsi que des races animales locales.

La biodiversité végétale doit pouvoir contribuer le mieux possible à la couverture des sols en fonction des contextes pédo-climatiques.

Notre souhait est donc que la PAC puisse contribuer à encourager ces pratiques et déclencher des transitions auprès des agriculteurs. Pour cela, la formation des agriculteurs et la diffusion des savoirs et des innovations la plus large possible doit pouvoir être soutenues et inscrites au cœur des politiques agricoles nationales.

Nos propositions énoncées ci-dessous se complètent avec celles d'autres organismes sur les sujets sociaux, organisationnels ou de dynamisme économique des territoires.

NOS PROPOSITIONS

1 - Sécuriser la période de transition à l'agroécologie

La transformation écologique de l'agriculture doit avoir comme objectif la transition à l'agroécologie de tous les agriculteurs, quel que soit leur mode de production actuel. La PAC, de par les millions d'hectares de terres agricoles qu'elle subventionne, sera logiquement l'outil principal de cette transformation. Elle devra notamment sécuriser les 5 premières années de la transition, une période critique pendant laquelle l'agriculteur prend des risques, en mettant en œuvre de nouvelles pratiques. Ces aides à la transition devraient couvrir notamment:

- l'adaptation du matériel agricole aux pratiques agroécologiques (achat d'outils de travail superficiel du sol, de semis direct, de gestion des couverts végétaux, etc.).
- un soutien à la diversification des cultures et des variétés, en aidant à l'achat de semences pour les couverts végétaux permanents et les cultures intermédiaires, notamment quand ces cultures permettent la fixation d'azote (légumineuses) ou la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires à l'échelle de la rotation (plantes nettoyantes).
- une compensation du manque-à-gagner lié aux activités de recherche & développement des agriculteurs sur leurs fermes (temps et pertes éventuelles de récoltes).

2 - Rémunérer les agriculteurs sur la base d'un résultat tangible : la fertilité de leur sol

Dans l'optique d'une PAC agroécologique, il convient de remplacer la logique d'obligation de moyens qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui par la mesure de résultats.

Le sol vivant, car toujours couvert et très peu travaillé, est le socle de la production agroécologique. De sa bonne santé et de sa bonne structure découlent une grande partie des externalités positives que l'on attribue à l'agroécologie: rétention hydrique, arrêt de l'érosion, augmentation de la vie biologique dans et sur le sol, meilleure nutrition des plantes, etc. Dans l'optique d'inciter les agriculteurs à prendre soin de leur sol, nous formulons la proposition que les aides découplées soient pondérées par un indicateur simple de fertilité du sol, par exemple le taux de matière organique rapporté au taux d'argile, déjà utilisé en Suisse pour le versement des subventions agricoles. Ainsi, un agriculteur ayant un sol riche en matière organique ou ayant un taux en progression verrait ses subventions augmenter, récompensant par là-même les pratiques vertueuses mises en place. Tout autre indicateur pourrait venir compléter ce dispositif d'impact sur la fertilité des sols, comme la mesure de la couverture végétale.

3. Soutenir l'autonomie protéique en élevage, à l'échelle de la ferme, du groupement ou du territoire

La relocalisation de la production de protéines est un enjeu de souveraineté agricole intégré depuis plusieurs années dans la PAC et dans la politique agricole française, au travers de Plans Protéines successifs.

Certaines mesures comme les aides couplées à la production de protéagineux et légumineuses fourragères doivent être reconduites dans le cadre de la nouvelle PAC. Il serait toutefois bénéfique d'étendre cette dernière mesure à la production de légumineuses destinées à l'affouragement, et non pas seulement à la déshydratation comme c'est le cas aujourd'hui pour les non-éleveurs.

En effet, au vu de l'enjeu considérable que représente la quête de l'autonomie protéique en élevage, il est souvent nécessaire de penser cette autonomie au-delà du cadre de la ferme et de mettre en œuvre des stratégies de partenariats entre éleveurs et céréaliers par exemple, ou entre territoires spécialisés en élevage et en grandes cultures céréalières. De ces partenariats naîtraient des bénéfices mutuels sur les plans économiques (valorisation économique des légumineuses et diminution des intrants azotés, diminution d'achat de concentrés protéiques), agronomiques (enrichissement du sol en azote par les légumineuses) et zootechniques (fourrages de grande qualité, bénéfiques à la santé des animaux et la qualité du lait notamment).

Nous proposons donc que des primes soient accordées aux agriculteurs, groupements ou coopératives des secteurs de l'élevage et des grandes cultures céréalières qui établiraient un contrat de partenariat autour de la vente/achat de protéines fourragères, et ce proportionnellement aux volumes concernés.